

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEET

Synonymes: N,N-Diethyl-m-toluamide, DETA

Chemical Abstracts Registry No: 134-62-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour la fabrication de produits répulsifs pour insectes destinés à l'utilisateur final et à des fins de test.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vertellus LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800,
Indianapolis, IN 46204

1-336-292-1781

e-mail: sds@vertellus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: 1-336-292-1781

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (collect calls accepted)

CHEMTREC (International): 1-703-527-3887 (collect calls accepted)

NRCC (China): +86 532 83889090

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Irritation oculaire graves, catégorie de danger 2
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4

(Selon la directive 67/548/CEE)

Symbole: Xn, Xi

Phrases de risque: R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau
R22: Nocif en cas d'ingestion

Phrases de sécurité: S2: Conserver hors de la portée des enfants
S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger (pictogrammes):



Mot de signal: attention

Précautions de danger: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Prevention Conseils de prudence:	P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Premières prudence de l'aide:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Stockage de prudence:	Non requis.
L'élimination de prudence:	P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale relative aux déchets dangereux.

2.3. Autres dangers

Autres risques: Not applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	CLP Inventaire / Annexe VI	Classification UE DSD (67/548/CEE)	UE Classification CLP (1272/2008)
N,N-Diethyl-m-toluamide (DEET)	134-62-3	~ 100	205-149-7	616-018-00-2	Xi, Xn R52/53-R36/38- R22	Aquatic Chronic 3; H412 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315

REMARQUE: Voir la section 8 de cette fiche de données de limites d'exposition pour ces ingrédients. Voir la section 15 de cette fiche signalétique pour plus d'informations secret commercial (le cas échéant). Voir la section 16 de cette fiche signalétique pour le texte intégral des phrases R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau:	Laver abondamment après contact avec la peau.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
Inhalation:	Retirer de la zone exposée. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Ingestion:	En cas d'ingestion, contacter immédiatement un médecin ou le centre anti-poisons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aiguë:	Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Le contact cutané peut provoquer une légère irritation. Modérément irritant pour les yeux. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation.
--------	--

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets retardés: Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin: Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion
dangereux: La combustion produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

Potentiel d'explosion de
poussières: Non applicable.

Risques d'inflammabilité
spéciales: Non applicable

5.3. Conseils aux pompiers

Basic Guide lutte contre
l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation: Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Instructions particulières: Retirer les vêtements contaminés pour empêcher une absorption. Décontaminer personnel affectés en utilisant les procédures de premiers soins à la section 4. Chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être jetés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les rejets dans les sols, les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Contenir le déversement liquide avec du sable ou de la vermiculite et place dans le conteneur de déchets chimique. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les drains, les égouts et les cours d'eau. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Dispose of contents & container in accordance with local, regional, national or international regulations.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour toute information sur le choix des équipements de protection individuelle. Reportez-vous à la section 13 pour toute information sur le produit déversé, des instructions d'élimination des matières absorbantes et propre.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour risques particuliers:	Non applicable
Pratiques de réduction des risques:	Porter un équipement de protection approprié lors de l'entretien d'un équipement contaminé. Se laver les mains avant de manger ou de fumer après manipulation de ce matériau.
Matériel de manutention spécial:	Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations stockage:	Ce produit doit être stocké à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé en dehors des périodes d'utilisation.
Dangereuses réactions d'incompatibilité:	Incompatible(s) avec les matériaux d'oxydation.
Incompatibilités avec des matériaux de construction:	aucun(e) connu(e)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de la sécurité chimique a été établi un scénario d'exposition est joint en annexe à la présente fiche de données de sécurité. Reportez-vous à la présente annexe pour les paramètres de contrôle de scénarios d'exposition spécifiques pour les utilisations identifiées dans le paragraphe 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle:	Sans objet
Méthode de surveillance de l'air:	Media Collection: Tenax®; Méthode d'analyse: LCMS / MS

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir aussi l'annexe au présent SDS (le cas échéant) pour les contrôles spécifiques de scénarios d'exposition.

Autres Contrôles techniques:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions bien ventilées. Une ventilation locale devrait être fournie.
Équipement de protection individuelle:	Des gants, des bottes et des vêtements imperméables, des lunettes de protection contre les risques chimiques ou un masque protecteur, et un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction d'air.
Respirateur Attention:	Observer les lois provinciales pour utiliser un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134). Respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères pauvres en oxygène.
Risques thermiques:	Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques des circonstances locales. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de fumées, de gaz, de vapeur ou de brouillard, des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs à des contaminants atmosphériques au-dessous des limites

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

recommandées ou réglementaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence, État et odeur (température ambiante)	Effacer, liquide huileux avec une odeur douce caractéristique		
Formule moléculaire:	C ₁₂ H ₁₇ NO	Poids Moléculaire:	191.27
Pression de vapeur:	0.0048 mm Hg @ 32.4°C	Taux d'évaporation:	< 1 (acétate de butyle = 1)
Gravité ou densité spécifique:	0.998 @ 20°C	Densité de vapeur (air = 1):	6.7
Point d'ébullition:	284°C @ 760 mm Hg	Congélation / fusion:	-43°C (-45°F) (point d'écoulement)
Solubilité dans l'eau:	11.2 mg/mL @ 25°C	Coefficient Eau / Huile:	2.4 @ 22°C
pH:	Aucune donnée disponible.	Seuil d'odeur:	Aucune donnée disponible.
Viscosité:	21.86 cS @ 20°C	Température d'auto-	> 200°C
Point d'éclair et méthode:	291°F (144°C) Coupelle fermée méthode Tag	Limites d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.	Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non explosif.	Propriétés oxydantes:	Pas un oxydant.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Non classé comme étant dangereusement réactif.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne se produira pas.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Exposition non contrôlée à des hautes températures.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	Incompatible(s) avec les matériaux d'oxydation.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Orale aiguë LD ₅₀ :	1892 mg/kg (rat)	[KEY] Moore 2000a
Toxicité cutanée aiguë LD ₅₀ :	> 5000 mg/kg (rat)	[KEY] Moore 2001a

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Inhalation LC ₅₀ :	> 2.02 mg/L/4 hr	[KEY] Moore 2000b
Irritation de la peau:	Légèrement irritant pour la peau. [Moore 200c]	
Irritation des yeux:	Modérément irritant pour les yeux. [Moore 2001b]	
Sensibilisation cutanée:	N'est pas un sensibilisant. [Moore 2001c]	
Mutagenicité:	Dans mutation génétique in vitro chez les bactéries: négatif. Dans cytogénéicité vitro dans des cellules de mammifères: Négatif. Dans la mutation génique in vitro dans des cellules de mammifères: négatifs dans deux études séparées. [DEET CAR 2010]	
Toxicité de reproduction et le développementale:	Il n'y avait pas d'effets sur la reproduction dans une étude sur 2 générations chez le rat. Aucun effet tératogène n'a observés dans les études à doses toxiques pour la mère; embryotoxicité n'a été exprimée en diminution du poids corporel des fœtus (rats). [DEET CAR 2010]	
Cancérogénicité:	Études chez le rat et la souris de 18 mois à 2 ans: aucune tumeur liée au traitement observés à plus forte dose testée. [DEET CAR 2010]	
Organes cibles:	Aucune donnée disponible.	
Voie (s) d'exposition:	L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.	
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Le contact cutané peut provoquer une légère irritation. Modérément irritant pour les yeux. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation. Effets retardés: Aucun(e) connu(e).	
Additif ou synergique des effets:	Aucun(e) connu(e).	

SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	EC ₅₀ (48h) Daphnia = 75 ppm LC ₅₀ (96h) Oncorhynchus mykiss (rainbow trout) = 97 mg/L NOEC (72-hr) Pseudokirchneriella subcapitata (algae) = 8 mg/L LC ₅₀ Colinus virginianus (Northern bobwhite quail) = 1375 mg/kg	[KEY] Forbis 1985 [KEY] Palmer 2002 [KEY] Desjardins 2002 [KEY] Grimes 1989
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Facilement biodégradable.	
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Une bioconcentration ne devrait pas se produire.	
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	On considère que ce matériau est très mobile dans le sol. Il est faiblement absorbé par la plupart des types de sol.	
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.	
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	BCF = 22; Koc = 43.3 (Schaefer 2002; Lezotte 2002)	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

US EPA Numéro de déchet:	Non nocif
Élimination des déchets:	NOTE: Generator est responsable de la caractérisation des déchets approprié. Etat la réglementation sur les déchets dangereux peuvent différer substantiellement des règlements fédéraux. Éliminer ce produit conformément à la pratique standard pour l'élimination de matières potentiellement dangereuses

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

tel que requis par la législation locale applicable international, national, régional, national ou. Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé. Notez que la réglementation d'élimination peuvent aussi s'appliquer aux contenants vides et les eaux de rinçage de l'équipement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Les informations suivantes s'appliquent à tous les modes de transport (DOT / IATA / OACI / IMDG / ADR / RID / ADN), sauf indication contraire:

14.1. Numéro ONU	Sans objet	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Insect repellent other than agricultural (DEET)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Sans objet		
NA urgence Guidebook Numbers:	Sans objet	IMDG EMS:	Sans objet;
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			Sans objet

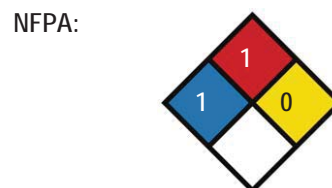
SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les listes d'inventaire chimique	Statut:		
TSCA:	Répertoriés.	EINECS:	205-149-7
Canada (DSL / NDSL):	DSL	Japon:	(3)-1321
Corée:	KE-10492	Australie:	Répertoriés.
Chine:	Répertoriés.	Philippines:	Répertoriés.
Taiwan:	Répertoriés.	Nouvelle-Zélande:	Répertoriés.
Eau allemand classification des dangers:	Numéro d'identification 4679, classe de danger 2 - dangereux pour l'eau (N,N-Diethyl-m-toluamid)		
SARA 313:	Sans objet		
quantités à déclarer	Sans objet		
Réglementations d'État	<ul style="list-style-type: none"> Ce produit est réglementé en vertu de diverses lois sur les pesticides (par exemple, des États-Unis FIFRA, le règlement sur les produits biocides de l'UE) aux niveaux international, fédéral et des États. Contactez DEETRegulatory@Vertellus.com avec toutes les questions. 		

HMIS:

HEALTH	1
FLAMMABILITY	1
REACTIVITY	0



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
R dans la Section 3: l'environnement aquatique
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau
R22: Nocif en cas d'ingestion

Key Data Sources:

- **[DEET CAR 2010]** Directive 98/8/EC concerning the placing biocidal products on the market, Inclusion of active substances in Annex I or IA to Directive 98/8/EC, Assessment Report, N,N- diethyl-meta-toluamide (DEET) Product-type 19 (Repellents and attractants), 11 March 2010.
- **[Desjardins 2002]** Desjardins, D, Kendall, T, and Krueger, H (2002) DEET: A 96-Hour Toxicity Test with the Freshwater Alga (*Selenastrum capricornutum*). Wildlife International, Ltd., Project No. 538A-102 (unpublished).
- **[Forbis 1985]** Forbis, AD and Burgess, D (1985) Acute Toxicity of N,N-Diethyl-Meta-Toluamide (DEET) to *Daphnia magna*. Analytical Bio-Chemistry Laboratories, Inc., Report No. 33909 (unpublished).
- **[Grimes 1989]** Grimes, J and Jaber, M (1989) An Evaluation of DEET in an Acute Oral Toxicity Study with the Bobwhite. Wildlife International Ltd., Project No. 262-101 (unpublished).
- **[Lezotte 2002]** Lezotte, FJ and Nixon, WB (2002) DEET: An Evaluation of Hydrolysis as a Function of pH. Wildlife International, Ltd., Project No. 538C-103 (unpublished).
- **[Moore 2000a]** Moore, GE (2000) Acute Oral Toxicity with DEET Insect Repellent. Product Safety Labs, Project No. 8392 (unpublished).
- **[Moore 2000b]** Moore, GE (2000) Acute Inhalation Toxicity Test with DEET Insect Repellent. Product Safety Labs, Project No. 8394 (unpublished).
- **[Moore 2000c]** Moore, GE (2000) Primary Skin Irritation Test with DEET Insect Repellent. Product Safety Labs, Project No. 8396 (unpublished).
- **[Moore 2001a]** Moore, GE (2001) Acute Dermal Toxicity Study - Limit Test with N, N-Diethyl-m-toluamide. Product Safety Labs, Project No. 10883 (unpublished).
- **[Moore 2001b]** Moore, GE (2001) Primary Eye Irritation Study in Rabbits with N,N-Diethyl-m-toluamide. Product Safety Labs, Project No. 10885 (unpublished).
- **[Moore 2001c]** Moore, GE (2001) Dermal Sensitization Study in Guinea Pigs (Buehler Method) with N,N-Diethyl-m-toluamide Product Safety Labs, Project No. 10887 (unpublished).
- **[Palmer 2002]** Palmer, SJ, Kendall, TZ and Krueger, HO (2002) A 96-Hour Static Acute Toxicity Test with the Rainbow Trout (*Oncorhynchus mykiss*). Wildlife International, Ltd., Project No. 538A-101 (unpublished) [Ref. No. 100049].
- **[Schaefer 2002]** Schaefer, EC and Siddiqui, AI (2002) Ready Biodegradability by the Carbon Dioxide Evolution Test Method. Wildlife International, Ltd., Project No. 538E-102 (unpublished).

Méthode de classification : Sur la base de données de test

Légende des abréviations:

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels
gouvernementaux .

CAS = Chemical Abstracts Service.

CFR = Code of Federal Regulations .

LIS / = Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances .

EC = Communauté européenne.

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques existantes .

ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées .

UE = Union européenne.

SGH = Système Général Harmonisé .

LC = concentration létale .

LD = dose létale .

NFPA = National Fire Protection Association .

NIOSH = Institut national de la santé et la sécurité au travail.

NTP = Programme national toxicologiques .

OSHA = sécurité et administration de la santé

PEL = Limite d'exposition admissible .

RQ = Quantité à déclarer .

SARA = amendements de Superfund et Act de 1986.

SIMDUT = Système d' information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

TLV = Valeur limite.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.

Date de révision:	13 février 2017	Original Date d'émission:	Aucune donnée disponible.
Publié par:	Regulatory Management Department	Email:	SDS@Vertellus.com
Détails de revision	format révisé		